Gouvernement du Québec

Décret 739-2009, 18 juin 2009

CONCERNANT la nomination de madame Lise M.S. Gagnon comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Lise M.S. Gagnon de Sainte-Catherine-de-Hatley, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 19 juin 2009;

QUE le lieu de résidence de madame Lise M.S. Gagnon soit fixé dans la Ville de Sherbrooke ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif, GÉRARD BIBEAU

52046

Gouvernement du Québec

Décret 740-2009, 18 juin 2009

CONCERNANT la nomination de madame Dominique Larochelle comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Dominique Larochelle de Varennes, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 19 juin 2009;

QUE le lieu de résidence de madame Dominique Larochelle soit fixé dans la ville de Laval ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif, GÉRARD BIBEAU Gouvernement du Québec

Décret 741-2009, 18 juin 2009

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Chantal Doucet comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Marie-Chantal Doucet de Sainte-Barbe, juge de paix magistrat, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 19 juin 2009;

QUE le lieu de résidence de madame Marie-Chantal Doucet soit fixé dans la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif, GÉRARD BIBEAU

52048

Gouvernement du Québec

Décret 742-2009, 18 juin 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Éric Simard comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Éric Simard de Mont Saint-Hilaire, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 19 juin 2009;

QUE le lieu de résidence de monsieur Éric Simard soit fixé dans la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif, GÉRARD BIBEAU

52049